

Daniel BOISSERIE
Député de la Haute-Vienne
Maire de Saint-Yrieix

Saint-Yrieix, le 21 octobre 2014

Monsieur Gérard IFFRIG
Secrétaire départemental
Union syndicale des retraités CGT
Haute-Vienne
24, rue Charles Michels
87039 LIMOGES Cedex

Réf. : DB-XB / 14-10-1282

Monsieur le Secrétaire départemental,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 1er octobre dernier par lequel vous me faites part de votre opposition à la politique gouvernementale sur plusieurs points.

Contrairement à vous, je considère que l'action de Manuel VALLS et du gouvernement se révèle la seule capable de redresser la France dans la justice. Sur le pouvoir d'achat, pour la première fois depuis 5 ans, les prélèvements obligatoires vont baisser. La suppression de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu représentera un gain de pouvoir d'achat compris entre 300 et 1 000 euros pour 9 millions de ménages modestes. De plus, la réforme de la CSG-retraite est une mesure de justice. 700 000 retraités vont pouvoir bénéficier d'un taux réduit de CSG contre seulement 460 000 aujourd'hui. Le taux réduit de CSG s'appliquera désormais aux plus modestes alors qu'hier les plus aisés étaient les gagnants grâce aux niches fiscales. Quant à la prime de 40 euros pour les pensions inférieures à 1 200 euros, elle constitue une avancée modeste mais réelle dans un contexte budgétaire contraint.

S'agissant de l'accès à la santé, Madame Marisol TOURAINE, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, a présenté ce mercredi 15 octobre 2014 en Conseil des ministres un projet de loi qui s'inscrit dans le prolongement de la stratégie nationale de santé lancée par le gouvernement dès 2013, destiné à changer le quotidien des patients et des professionnels de santé, tout en réformant profondément notre système.

Ce texte présente en effet une réforme structurante qui permet d'attaquer les inégalités de santé à la racine, en affirmant la place déterminante de la prévention et de l'éducation en santé dans nos politiques. L'information et les droits des patients seront renforcés. La notion de parcours dans notre système de santé, c'est-à-dire une prise en charge dans la proximité et la continuité, tout en faisant le pari de l'innovation, sera concrétisée.

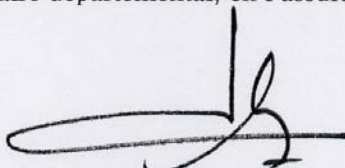
Enfin, le projet loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement démontre l'engagement du gouvernement. Largement concerté et attendu par les familles, les professionnels et les financeurs, ce texte répond à la double dimension du bien vieillir et

de la protection des plus vulnérables. L'ambition qu'il porte est d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et d'inscrire cette période de vie dans un parcours répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, de transports, d'accompagnement et de soins en cas de perte d'autonomie, de vie sociale et citoyenne.

Pour ce faire, le gouvernement a fait le choix de conforter un financement solidaire de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie fondé sur une ressource dédiée, la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) (645 millions d'euros par an). Ces dépenses nouvelles sont conséquentes et vont permettre à la fois de financer le volet « Accompagnement » de la loi à hauteur de 460 millions d'euros, comprenant la revalorisation de l'APA à domicile (375 millions d'euros) et le droit au répit pour les aidants (78 millions d'euros) ; mais aussi de dégager de réelles marges de manœuvre pour l'aspect « Anticipation / Prévention » (185 millions d'euros). Enfin, le financement de la partie « Adaptation » à hauteur de 84 millions d'euros sera assuré pendant la phase de montée en charge.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire départemental, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Condiah d.



Daniel BOISSERIE